

SEANCE DU 31 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente et un mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joël NOISETTE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. TRUYEN – M. DUMON - Mme DRAUX – Mme BLAMPAIN – M. LOCQUENEUX – M. DEREK (arrivé à 20H15) - Mme BODIOT – M. WAROQUET - Mme DOUCHET - Mme GODART - Mme BOULANGER (arrivée à 19h15)

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :
M. CNOCKAERT

Conformément à la législation en vigueur, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal; Monsieur Patrick WAROQUET a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le compte-rendu de la séance du 10 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR

Dél. N°3-2017-01

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir :

- demande de subvention au titre des amendes de police pour les aménagements de sécurité d'une partie de la rue de l'Eclaireur de Nice et Route de Wassigny.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LES AMENAGEMENTS DE SECURITE RUE DE L'ECLAIREUR DE NICE ET ROUTE DE WASSIGNY

Dél. N°3-2017-02

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet relatif aux travaux d'aménagements de sécurité d'une partie de la rue de l'Eclaireur de Nice et route de Wassigny.

Il explique que cette opération est destinée à sécuriser la traversée du centre bourg sur la route départementale n°946 en réduisant notamment la vitesse des usagers dès l'approche du groupe scolaire et du centre village qui comporte des commerces.

Il indique que le coût global du projet est estimé à 494 835,72 € H.T. et que ce projet comporte plusieurs opérations qui seront réalisées sur 3 ans à compter du budget 2017.

Il précise que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Départemental de l'Aisne dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police en matière de sécurité routière. Le montant des dépenses éligibles s'élève à :

- 83 599,60 € H.T. pour les aménagements rue de l'Eclaireur de Nice (zones 2 et 3) qui seront réalisés en 2017,
- 36 705,20 € H.T. pour les aménagements aux abords du groupe scolaire et de la salle polyvalente (zone 1) réalisés en 2018,
- 16 427,75 € H.T. pour les aménagements route de Wassigny réalisés en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet d'aménagements de sécurité d'une partie de la rue de l'Eclaireur de Nice et route de Wassigny,
- sollicite du Conseil Départemental de l'Aisne une subvention au titre des amendes de police au taux de 30 % du montant H.T. des dépenses éligibles pour le financement de ces travaux,
- s'engage à réaliser les travaux dans un délai de 2 ans suivant l'attribution de celle-ci,
- précise que le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2017 POUR LA SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE LUCIEN MANESSE

Dél. N°3-2017-03

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de sécurisation du groupe scolaire Lucien MANESSE et ses abords.

Il explique que ce projet consiste à la réalisation d'une nouvelle clôture, le remplacement du portail d'entrée avec l'installation d'un visiophone et une sirène pour alerter les élèves de l'établissement d'une intrusion.

Il précise que le coût prévisionnel de cette opération est de **37 896,75 €uros H.T.** et que celle-ci est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

Le Conseil Municipal

- approuve le projet de sécurisation du groupe scolaire Lucien MANESSE et ses abords pour un montant de **37 896,75 €uros H.T.**,
- sollicite de l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) 2017 au taux de 55 % du montant H.T. des travaux.

Le financement est envisagé comme suit :

- subvention DETR 2017 sollicitée 55 % sur HT soit 20 843,21 €uros,
- subvention DSIL 2017 sollicitée 25 % sur HT soit 9 474,19 €uros,
- participation communale 7 579,35 €uros + TVA au taux en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Dél. N°3-2017-04

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Bernard TRUYEN, adjoint (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par Monsieur Joël NOISETTE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré et les décisions modificatives qui s'y rattachent ; lui donne acte de la présentation faite du compte administratif (dont un exemplaire a été transmis à chaque membre de l'assemblée avec sa convocation) et l'approuve à l'unanimité des membres présents.

Les résultats étant arrêtés tels que résumés ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Solde d'exécution 2016	Résultat de clôture de 2016
Investissement	193 736,41	—	347 365,65	541 102,06
Fonctionnement	993 015,09	575 000	568 849,47	986 864,56
TOTAL	1 186 751,50	575 000	916 215,12	1 527 966,62

Etant précisé que le montant des restes à réaliser de l'année 2016 a été arrêté comme suit :

Section investissement dépenses : **309 000 €uros**

Ces sommes étant à déduire des résultats arrêtés ci-avant.

Le détail des restes à réaliser figurant en annexe dans les documents budgétaires remis aux élus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016
DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Dél. N°3-2017-05

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion de la commune relatif à l'exercice 2016 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les résultats de clôture d'ensemble étant identiques au compte administratif et au compte de gestion 2016.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Dél. N°3-2017-06

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Compte tenu des résultats du compte administratif et de gestion 2016 de la commune qui présentent un excédent de fonctionnement global d'un montant de **986 864,56 €uros**,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2016 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2017,

Décide, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068), pour **600 000 €uros**,
- Affectation à l'excédent reporté en section de fonctionnement (report à nouveau créditeur) **386 864,56 €uros**.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Dél. N°3-2017-07

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décident, à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour l'année 2017 :

- Taux de TAXE D'HABITATION	15,46 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	8,52 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	18,19 %
- Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	16,36 %

BUDGET PRIMITIF 2017

Dél. N°3-2017-08

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée qu'elle va procéder à l'examen et au vote du budget primitif 2017.

A cet effet, chaque membre du Conseil Municipal a reçu avec sa convocation un exemplaire du projet de budget préalablement soumis à la commission des finances qui s'est réunie le 09 et 21 mars 2017.

Après avoir examiné et commenté les différents chapitres et articles ainsi que le financement des opérations d'investissement à effectuer, après avoir pris en compte les restes à réaliser de l'année 2016 et les excédents résultant du compte administratif 2016 ainsi que l'affectation des résultats,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 dans l'ordre de sa présentation et qui s'équilibre en dépenses et en recettes (avec prise en compte des restes à réaliser 2016) comme suit :

- section fonctionnement	2 154 900 €
- section investissement (avec reprise des résultats)	1 271 300 €
TOTAL	3 426 200 €

**LISTE SOMMAIRE DES PRINCIPALES OPERATIONS
D'INVESTISSEMENT 2017
(y compris restes à réaliser 2016)**

Dél. N°3-2017-09

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré entérinent la programmation des opérations de travaux inscrites au BP 2017 suivant détails ci-dessous :

Terrains :

- Acquisition d'un terrain dont achat bande terrain M. DHUIEGE 10 000 €

Groupe scolaire Lucien MANESSE

- Informatique, matériels et mobiliers 20 000 €
- Sécurisation du groupe scolaire 50 000 €

Mairie

- Informatique, matériels et mobiliers (aménagement accueil) 10 000 €

Services techniques

- Modification du tracteur, achat d'une lame de déneigement et brosse 20 000 €

Salles communales

- Mobilier 10 000 €
- Construction d'une salle omnisports 500 000 €
- Construction d'un local à usage de rangement près de la salle polyvalente 17 000 €

Bâtiments communaux

- Motorisation volets roulants logement école 2 200 €
- Remplacement des portes de garage presbytère 2 700 €

Travaux divers voirie

- Refection et aménagement divers sur trottoir rue du Gard 5 000 €
- Maîtrise œuvre AREA, sécurisation du centre bourg et aire de camping-cars 400 000 €
- Réfection de trottoir rue de la Houblonnière 9 200 €
- Travaux de voirie divers 60 000 €
- Dessouchage haie et clôture au cabinet médical 4 200 €

**ANNULATION RESERVATION DE LA SALLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL :
REMBOURSEMENT D'ARRHES**

Dél. N°3-2017-10

Monsieur le Maire fait part d'une demande de remboursement d'arrhes versées pour la location de la salle du centre socioculturel le 15 avril 2017 en raison d'annulation pour cas de force majeure (raisons familiales).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le remboursement d'arrhes versées comme suit :
Mademoiselle Sophie LEMAIRE : 50 €uros

**ANNULATION RESERVATION DE LA SALLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL :
REMBOURSEMENT D'ARRHES**

Dél. N°3-2017-11

Monsieur le Maire fait part d'une demande de remboursement d'arrhes versées pour la location de la salle du centre socioculturel le week-end du 1^{er} et 2 juillet 2017 en raison d'annulation pour cas de force majeure (raisons familiales).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le remboursement d'arrhes versées comme suit :
Mademoiselle FOUCONNIER et Monsieur SARRAZIN : 50 €uros

Monsieur DEREK arrive en cours de séance (20h15).

DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Dél. N°3-2017-12

Les membres du Conseil Municipal,

Considérant les différentes demandes qui lui sont soumises,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :

- 50 € à l'association sportive du collège de Wassigny pour la participation au championnat de France de tir à l'arc de Mademoiselle LAPERE Cindy ;
- 150 € à l'association AMOPEX pour l'année 2017.

SUBVENTION A LA CROIX ROUGE ET AUX RESTOS DU CŒUR,

Dél. N°3-2017-13

Les membres du Conseil Municipal,

Vu la demande de subvention présentée par l'association « Les Restos du Cœur » en date du 15 février 2017,

Vu la demande de subvention présentée par l'association « La Croix Rouge » du 17 mars 2017,

Considérant que des habitants d'Etreux bénéficient d'aides de ces associations,

décident, à l'unanimité, d'accorder pour l'année 2017, une subvention de :

- 300 € à l'association «La Croix Rouge »,
- 300 € à l'association « Les Restos du Cœur ».

QUESTIONS DIVERSES

Dél. N°3-2017-14

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre en date du 20 mars 2017 de Monsieur le Maire de Boué en réponse à son courrier du 14 mars 2017 concernant l'entretien du stade de football Fernand DUFOUR de Boué. Il présente également un devis de la société Robert & Laurent retenue pour l'entretien 2017.

Il explique qu'il n'a pas eu dans la réponse de Monsieur le Maire de Boué la confirmation de l'utilisation de ce terrain par le club de football. Il propose de demander au Président de celui-ci le planning d'utilisation et s'il s'avère que le club n'utilise pas le terrain, il n'y a pas lieu dans ce cas de faire un entretien de 15 tontes par an et que la commune d'Etreux participe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il envisage de procéder prochainement à un recrutement pour pourvoir un poste vacant au service technique. Un débat s'instaure au sein de l'assistance.

Madame BLAMPAIN suggère à Monsieur le Maire de déposer une offre d'emploi auprès de Pôle Emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi.

Madame DOUCHET et Mme GODART reconnaissent que le pouvoir de nomination appartient au Maire et non au conseil municipal, manifestent cependant leur désaccord quant à ce recrutement.

Pour copie conforme
Etreux, le 03 avril 2017

Le Maire,
Joël NOISETTE.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée 21H et ont signé au registre les membres présents.